

Le 19 octobre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Luc Laurent, Maire, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 octobre 2023.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme THIAM (arrivée 19h20), Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI (arrivé 19h25) M. ZINCIROGLU, M. KHIAR (arrivé 19h37)

Membres représentés :

Mme DEFRANCE par Mme BOCABEILLE, Mme ALESSANDRINI par Mme HARTMANN, M. NICOLLE par M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI par M. CHAPPELLIER, Mme EL KRETE par M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE par M. KHIAR (à partir de 19 heures 37)

Membres absents :

M. GIBLIN, M. BOUFRAINE (jusqu'à 19h37), M. KHIAR (jusqu'à 19h37), M. RUGGIERI (jusqu'à 19h25), M. CHAPPELLIER (à partir de 21h20), M. BELAÏNOUSSI (à partir de 21h20)

Secrétaire de séance :

M. TAPA

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

*

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'ai été saisi par M. Banbuck et les membres de son groupe d'une demande de modification du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023. Il conviendra de préciser que M. Banbuck et les membres de son groupe présents à la séance ont quitté la séance en signe de protestation contre le refus du Maire de laisser M. Zinciroglu exprimer une explication de vote. Sous cette réserve, je vous propose de mettre aux voix ce procès-verbal.

Résultat du vote

Votants : 31

Pour : 31 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absents : 4 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Nous avons à désigner un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de M. Narcisse Vry Tapa. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 31

Pour : 31 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND,

Mme BOCABELLE, M. EDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absents : 4 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI)

19 heures 25 : arrivée de M. RUGGIERI.

Jean-Luc LAURENT, Maire

M. Tapa est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

En commençant cette séance et avant d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour, je voudrais, mes chers collègues, vous rappeler que nous avons organisé, comme chaque année depuis l'assassinat du professeur d'histoire Samuel Paty de Conflans-Sainte-Honorine, une manifestation en lien avec les enseignants des établissements scolaires (écoles primaires, collèges et lycées de la ville) auxquels se sont joints des membres de la communauté scolaire, soit des parents d'élèves, soit, également et surtout, des collégiens et des lycéens qui ont participé à cette cérémonie commémorative. Au regard de la situation qui a conduit à l'assassinat de M. Dominique Bernard, professeur de français dans un établissement d'Arras, dans le Pas-de-Calais, nous avons naturellement associé les deux hommages ce jour-là, à 12 heures, à l'arbre en mémoire des victimes du terrorisme, planté dans le parc de Bicêtre, près de la place de la République.

Pour faire suite à l'invitation du ministre de l'Éducation nationale d'organiser des moments de recueillement dans les établissements scolaires du secondaire, la Ville s'est associée, avec ses agents municipaux, des citoyens, des membres du Conseil municipal à ce temps de recueillement qui a eu lieu sur le parvis de l'Hôtel de Ville lundi à 14 heures.

Nous sommes dans une période très marquée aussi par la situation au Proche-Orient. Je voudrais vous inviter à observer une minute de silence en mémoire des victimes israéliennes, mais aussi victimes à la suite des attaques qui s'en sont suivies dans les territoires palestiniens. Nous aurons l'occasion d'en parler à l'occasion d'un vœu que je présenterai. J'espère que notre pays, de concert avec la puissance publique et nos représentants au niveau de l'État, pourra agir en faveur de la paix et d'une solution de paix, sans oublier évidemment de qualifier ce qui s'est produit.

J'ai transmis un vœu aux présidents de groupe de la majorité cette semaine et aux présidents des trois groupes d'opposition. Il s'agit d'une proposition de vœu qui sera soumis à la séance ce soir. J'ai également reçu un projet de vœu déposé par M. Toufik Khiar et les membres de son groupe, parvenu aujourd'hui. Nous examinerons, conformément au règlement intérieur, la question des vœux en fin de séance. J'indique d'ores et déjà que, conformément au Règlement intérieur, un vœu est inscrit – c'est celui que je présenterai. Le vœu de M. Khiar, qui porte sur le même objet, ne sera pas inscrit, conformément au Règlement intérieur, l'objectif étant d'éviter ce qui se passe dans certaines collectivités où il y a des affrontements entre des vœux différents. L'heure est au rassemblement et à l'esprit d'unité sur ces questions particulièrement douloureuses. Nous aurons ce débat le moment venu, c'est-à-dire en fin de séance.

Dans l'immédiat, je vous invite à observer une minute de silence en mémoire des victimes israéliennes et à Gaza.

Je voudrais inviter aussi le Conseil municipal à rendre hommage à la mémoire de Ginette Peyaud, décédée récemment, le 11 octobre, à l'âge de 88 ans. Elle assura la direction des services de notre Ville jusqu'à la fin de l'année 1995. Ginette Peyaud est née le 5 avril 1935. Elle est entrée au service de notre commune le 1^{er} janvier 1955, à l'âge de 20 ans. Durant toute sa carrière de fonctionnaire territorial, elle ne connaîtra qu'un seul employeur, une seule collectivité : la commune du Kremlin-Bicêtre. Fidèle à la Mairie, fidèle à la ville qu'elle habita tout au long de sa vie, elle débute sa carrière au grade, qui n'existe plus aujourd'hui, de commis en tant que sténodactylographe, puis gravit un à un les échelons de la fonction publique territoriale, de concours en concours, de reconnaissance professionnelle en reconnaissance professionnelle, jusqu'à devenir attachée principale en 1981. En raison de ses compétences, de son excellente connaissance de notre collectivité et de ses mérites, elle est nommée secrétaire générale, l'ancienne dénomination du poste de directeur général des services de la commune, en février 1983 par le Docteur Lacroix. Elle restera à son poste de secrétaire générale jusqu'à son départ en retraite, le 27 décembre 1995. Ceux qui l'ont connue, dans les services encore aujourd'hui, moi-même, d'autres ici, gardent d'elle le souvenir d'une femme exigeante mais juste, d'une femme énergique qui dirigeait parfaitement ses équipes et qui assura le fonctionnement de notre Mairie d'une main ferme durant douze années. Je souhaite que nous rendions ce soir un hommage public à une femme qui fut un serviteur inlassable et discret de notre commune. Sa carrière débuta alors que le Docteur Lacroix était maire du Kremlin-Bicêtre. Elle connut également Mme Claudine Décimo durant douze années et termina sa carrière alors que j'entamais mon premier mandat. Puisse le sens du service public et de l'intérêt général qui animait Ginette Peyaud nous inspirer, toutes et tous, agents et élus de la commune. Son parcours professionnel est un exemple de méritocratie républicaine. Entrée

dans le grade de commis, elle ne cessa jamais de vouloir s'améliorer et de progresser pour gravir les échelons jusqu'à devenir la cheffe de l'administration de la commune. Attachée à sa ville, à notre ville, elle lui est restée fidèle tout au long de sa vie. Elle est un exemple aussi pour nous tous qui sommes réunis ce soir. J'ai eu l'occasion de rencontrer ses proches lors de la levée du corps avant, selon ses volontés, qu'elle ne soit enterrée dans son village familial de l'Yonne, retrouvant son époux décédé et ses parents dans le caveau familial. Je vais vous demander, chers collègues, d'observer une minute de silence en mémoire de Ginette Peyaud, serviteur fidèle de notre collectivité. Je vous remercie.

Je vous propose de passer à l'examen des délibérations inscrites à la séance du Conseil municipal. Dans le cadre des décisions prises avec la Conférence des présidents, je précise qu'il y aura des présentations communes et débats communs ou directement des explications de vote sur certaines délibérations techniques dès lors que celles-ci ont bel et bien été présentées et discutées en Commission municipale. Nous passons aux délibérations n° 2023-076, 077 et 078. Ces présentations seront suivies d'un débat général, d'explications de vote pour les élus qui le souhaitent, puis d'un vote par délibération.

19h37 : arrivée de M. KHIAR.

N° 2023-076. ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL 2023 DE LA COMMUNE

N° 2023-077. DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE MARCHÉ FORAIN 2023

N° 2023-078. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN » – EXERCICE 2023

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, concernant la première délibération qui porte sur la décision modificative, nous pouvons examiner d'abord les dépenses de la section de fonctionnement, réajustées à hauteur de 1 269 650 €. Cette augmentation se décompose de la manière suivante : les charges à caractère général sont revues à hauteur de 114 500 €, ce qui s'explique par l'augmentation des denrées alimentaires du fait de l'inflation (55 000 €) et le recours à une MAO qui va nous accompagner pour le renouvellement de la délégation de service public (DSP) de stationnement actuellement gérée par la société Q-Park qui va arriver à son terme (59 900 €).

Le « gros » de cette augmentation se trouve aussi sur les charges de personnel avec une augmentation de 990 359 € qui se décompose comme suit : l'augmentation de la valeur du point d'indice, décidée par l'État, à hauteur de 1,5 % impacte la rémunération dans ces différentes composantes, ce que nous rappelle la délibération (notamment le traitement indiciaire, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement, SFT, pour les agents concernés, ainsi que les charges patronales) ; l'augmentation successive du SMIC à deux reprises en janvier puis en mai sur décision gouvernementale ; la revalorisation des grilles indiciaires pour quelque 214 agents ; les promotions internes et avancements de grades ; les rattrapages sur les rémunérations par rapport à l'année 2022 ; la régularisation intervenant dans le cadre d'une facture produite sur l'année précédente, 2022 pour 2023, dans le cadre de la médecine de travail. On peut noter, sur l'atténuation des produits, une baisse de 133 773 €, ce qui correspond à une correction du prélèvement relatif aux amendes de police. L'année dernière, nous avons inscrit le montant prélevé. La commune a été notifiée durant l'été d'un montant moindre à celui budgété. D'où cette correction de plus de 130 K€.

Sur les dépenses imprévues, nous avons gardé un certain montant pour celles-ci. Il convient de diminuer ce montant de 241 870 €.

Les charges de gestion courante sont revues à la hausse pour 108 422 €. Cela s'explique notamment par le fait que la Ville augmente les crédits inscrits au titre de la participation obligatoire au Service incendie. Nous avons reçu la notification indiquant un réajustement de 10 922 €. Le montant du FCCT doit aussi être réajusté à la suite de la notification du Territoire pour un montant de 20 000 €. La subvention au CCAS est augmentée de 60 000 €, ce qui s'explique par les revalorisations salariales qui doivent être appliquées à la suite des décisions prises dans le cadre des accords du Ségur de la santé. Il y a également des hausses de subventions versées au budget annexe marché forain, notamment du fait de l'augmentation du coût de prestation de la médiation (insertion dans l'emploi réalisée par la société Fresnes Service) à hauteur de 24 500 €.

Pour les charges exceptionnelles, une augmentation de 30 000 € s'explique par : 5 000 € au titre de l'ACAM (aide pour l'embauche des assistantes maternelles, révisée et désormais davantage sollicitée par les familles), 25 000 € de régularisations comptables.

Il résulte de ces mouvements un virement vers la section d'investissement de 402 012 €.

Concernant la section de fonctionnement, les recettes sont logiquement réajustées à hauteur de 1 269 650 € de la manière suivante : impôts, taxes et fiscalités reversés pour 147 057 € (produit à la hausse à la suite du versement de la MGP d'une dotation de solidarité communautaire) ; les dotations, subventions et participations également revues à la hausse pour 774 781 €, soit le delta constaté entre l'inscription budgétaire faite pour le filet de sécurité et ce qui a été notifié sur la base du compte administratif (1 199 780 €) ; des opérations d'ordre entre les sections à hauteur de 347 812 €, ce qui concerne deux opérations (provision d'un montant de 21 000 € constituée en 1997 dans le cadre d'un litige relatif à l'actuel espace André-Maigné ; provision pour entretien et grande révision d'un montant de 326 000 €, constituée notamment en 2002 dans le cadre de la BISEM, société d'économie mixte pour l'aménagement du quartier Salengro, me semble-t-il).

Je vous propose maintenant de passer à la section d'investissement. Les dépenses d'investissement sont réajustées de 602 012 €, dont 217 200 € sur les immobilisations incorporelles pour l'acquisition du fonds de commerce du restaurant La Place Rouge, ce qui va permettre à la Ville de choisir le repreneur. Il faut mettre en face les recettes générées au moment de la cession du fonds de commerce qui interviendra sur l'exercice de 2024.

Les subventions d'équipements versées sont aussi revues à la hausse (30 000 €). Cela va permettre de verser des subventions aux commerçants ayant subi des dommages dans le cadre des émeutes des 27 juin et 7 juillet de cette année avenue Chastenet-de-Géry.

Enfin, les immobilisations corporelles s'élèvent à 7 000 € (rachat d'armoires de stockage à la suite d'une infraction constatée à la halle des sports cette année).

Enfin, dans les opérations d'ordre de transfert entre sections, on retrouve le montant de 347 812 € qui correspond en réalité à une opération nulle étant donné qu'elle s'annule en dépenses.

Les recettes d'investissement sont logiquement réajustées à hauteur de 600 000 €, comprenant 200 000 € pour une subvention versée par la MGP dans le cadre de son programme « centres villes vivants ». Cette subvention s'inscrit dans un travail réalisé par la Ville pour dynamiser son offre commerciale. On y retrouve aussi le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 402 000 €.

Au global, l'équilibre de cette DM modificative s'établit à + 1 269 650 € en section de fonctionnement et à 602 012 € en section d'investissement.

Je passe à la délibération n° 2023-077, décision modificative sur le budget annexe du marché forain qui s'établit à 24 500 €. Concernant les charges de fonctionnement, les charges à caractère général s'élèvent à 6 500 €. Les autres charges de gestion courante sont de 18 000 €. Les recettes de fonctionnement sont réévaluées à 24 500 €.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent deux parties. La première concerne Biocycle pour laquelle, étant donné son statut d'association, il convient de passer à une subvention. Les 18 000 € de subvention étaient inscrits dans la convention passée avec l'association Biocycle. Il y a une baisse de 13 500 €, du fait que les 18 000 € sont minorés pendant les trois premiers mois de fonctionnement de l'année. La deuxième concerne un montant de 60 000 € inscrit pour le marché forain. Ainsi que je l'ai évoqué, cela fait suite à l'augmentation du SMIC qui nous est forcément facturée par Fresnes Service.

En termes de recettes, pour l'équilibre, il a été évoqué un ajustement dans la DM de 24 500 €. Il n'y a pas de mouvement sur la section d'investissement.

Je passe à la délibération n° 2023-78 pour l'attribution d'une subvention complémentaire au Centre communal d'action sociale et d'une subvention au budget annexe du marché forain. Afin de permettre le versement de ces subventions, le Conseil municipal doit produire des délibérations. Par une délibération que nous avons adoptée le 15 décembre 2022, a été attribuée une subvention au CCAS d'un montant de 500 000 €, inscrit au BP 2023. Cette subvention a été revue à deux reprises. En réalité, elle a été passée au moment du budget supplémentaire pour un montant de 40 000 €, ce qui correspond à l'encaissement des recettes du maintien à domicile qui passe sur le budget Ville et n'est donc plus sur le budget du CCAS, qui se voit abonder, pour son équilibre, d'une somme équivalente de 40 000 €. À l'occasion de la DM que je viens de présenter, nous passons les 60 000 € qui effectuent un rattrapage à la suite des mesures prises dans le cadre du Ségur de la santé. L'intégralité de ces réajustements représente 100 000 € pour le CCAS.

En deuxième partie de cette délibération, il est rappelé que, pour l'exercice 2023, le montant prévisionnel de la subvention pour le marché forain a été acté à hauteur de 354 850 €, modulo le réabonnement, que nous venons d'évoquer, de 24 500 € sur la décision modificative.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, concernant la délibération 2023-078, nous souhaitons voter par article. Merci.

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est noté. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote sur le rapport n° 2023-076 ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Cette décision modificative présente une augmentation des dépenses qui ont un caractère récurrent et qui auront même un effet report significatif, le tout financé par des recettes non récurrentes. Nous voterons contre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'explication de vote ? Non. Je mets aux voix le rapport n° 2023-076.

Résultat du vote (délibération n° 2023-076)

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA)

Contre : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons à la délibération n° 2023-077. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Comme nous l'avions prévu et dénoncé à plusieurs reprises, le déficit réel du marché se creuse. Nous voterons contre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibération n° 2023-077)

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA)

Contre : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération n° 2023-077 est adoptée. Nous passons à la délibération n° 2023-078. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix par article.

Résultat du vote (délibération n° 2023-078-article 1^{er})

Votants : 34

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Résultat du vote (délibération n° 2023-078-article 2)

Votants : 34

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Résultat du vote (délibération n° 2023-078-article 3)

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA)

Contre : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Résultat du vote (délibération n° 2023-078-article 4)

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA)

Contre : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à la majorité. Les quatre délibérations suivantes, très techniques et concernant le passage à la M47, seront présentées ensemble. L'une de ces délibérations concerne l'adoption du règlement budgétaire.

N° 2023-079. ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024, POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET SON BUDGET ANNEXE

N° 2023-080. MODALITES DE GESTION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS, POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

N° 2023-081. MODALITES DE GESTION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS, POUR LE BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN »

N° 2023-082. ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE DU KREMLIN-BICÊTRE

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, concernant la première délibération n° 2023-079, cette nouvelle nomenclature budgétaire est une obligation à compter de l'année prochaine. Elle modifie essentiellement l'application d'un nouveau plan de compte par nature et d'une nouvelle nomenclature fonctionnelle. Elle sera similaire à toutes les strates de collectivités. Elle introduit quelques nouveautés. Par exemple, la fongibilité des crédits va permettre, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement, de pratiquer des virements de crédit entre chapitres. En matière de gestion de crédit pour les dépenses imprévues, votées par l'organe délibérant, concernant les autorisations de programme et les autorisations d'engagement de dépenses imprévues, qui doivent concerner les chapitres 22 en fonctionnement et 20 en investissement, il y a aussi des autorisations de mouvements mais, cette fois-ci, dans une limite de 2 % pour chacune des sections, de fonctionnement et d'investissement. L'application de nouvelles règles d'amortissement et de provisionnement est aussi revue.

Il est donc proposé d'adopter cette nomenclature, *modulo* quelques points pour nos budgets.

Il s'agit de conserver ce que nous avons fait jusqu'à présent avec la M14, c'est-à-dire le vote par nature et par chapitre globalisé. Il est possible de voter aussi par chapitre et par fonction. Dans un souci de cohérence, nous allons poursuivre ce que nous faisons précédemment. Il s'agit enfin d'autoriser M. le Maire à procéder, à compter de la mise en place de la M57, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (fongibilité de crédits, dans la limite autorisée par la loi de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections).

Conséquemment à l'adoption de cette nomenclature, nous allons revoir les modalités de gestion des amortissements des immobilisations pour le budget principal de la Ville (délibération n° 2023-080). Cette délibération rappelle ce que sont les amortissements, c'est-à-dire une technique comptable permettant de constater la dépréciation des actifs immobilisés dont la durée d'utilisation est limitée dans le temps. La délibération rappelle aussi que l'immobilisation de tous ces biens est destinée à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité. L'application est à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il y a quatre points particuliers. Premièrement, s'agissant du périmètre d'application des amortissements, nous proposons de reporter une spécificité que nous avons adoptée en fonctionnement M14 consistant à amortir les agencements et aménagements de terrain, en plus des immobilisations qui doivent être obligatoirement amorties.

Deuxièmement, sur les durées d'immobilisation par catégorie, il est proposé de conserver les catégories que nous avons déjà appliquées en M14 parce qu'elles correspondent aux durées habituelles d'utilisation des biens concernés. Ces catégories se retrouvent en fin de délibération (tableau récapitulatif).

Troisièmement, il y a le seuil des immobilisations en deçà duquel ne s'applique pas l'amortissement. La proposition est de passer ce seuil de 460 € TTC dans la M14 à 500 € TTC. Il s'agit d'une mesure de simplification afin de ne pas multiplier les amortissements sur des immobilisations de très faible valeur.

Enfin, quatrièmement, avec la M57, il y a l'application de l'amortissement au prorata temporis, c'est-à-dire que, au moment de l'acquisition d'un bien, son amortissement commence immédiatement, contrairement à ce qui a lieu actuellement avec un amortissement démarrant en janvier de l'année n + 1. Cette application tient compte de trois exceptions pour certaines catégories d'amortissement non soumises au prorata temporis (biens de faible valeur qui viennent d'être évoqués, frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation, subventions d'équipements versées). Ces éléments se retrouvent dans le tableau joint.

La délibération n° 2023-081 s'applique au marché forain, mais les règles sont très exactement les mêmes. Le tableau d'amortissement présenté à la fin reprend les mêmes éléments que ceux du budget de la commune. Je vous propose de ne pas répéter la présentation des mêmes règles.

Une conséquence de ce passage en M57 pour l'année prochaine est l'adoption du Règlement budgétaire et financier de la commune du Kremlin-Bicêtre. Ce document assez formel et technique rappelle les principales règles budgétaires et financières qui s'imposent à la Ville par la loi. Il définit aussi les règles et procédures internes mises en œuvre par la Ville du Kremlin-Bicêtre. Nous n'avons rien réinventé dans ce règlement.

J'évoque rapidement les grands chapitres. Celui sur les fonctions financières de la collectivité rappelle le partage de la fonction financière au sein de la collectivité, le dialogue de gestion, la cartographie des risques comptables, une introduction par la M57 qui rejoint d'ailleurs une des sollicitations et remarques de la CRC, le budget en tant qu'acte politique (cycle budgétaire, gestion pluriannuelle des crédits, exécution budgétaire), l'engagement comptable, l'exécution financière, la gestion des recettes, les versements de crédits hors AP-CP. S'agissant des opérations financières particulières et de fin d'année, cela intègre la gestion de patrimoine, les amortissements, les provisions et régie. Le dernier chapitre porte sur la gestion des dettes et de la trésorerie.

Ce document est assez classique. J'ai fait l'exercice d'examiner les documents en vigueur dans les autres communes. Il s'agit toujours plus ou moins de la même chose. La présentation et l'ordre des éléments peuvent varier.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous propose d'engager un débat général à l'issue de la présentation de ces quatre projets de rapport. Qui souhaite intervenir ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Nous avons donc eu la présentation des quatre rapports (2023-079, 080, 081, 082). Merci, monsieur le rapporteur. Mesdames et messieurs, bonsoir à tous. Monsieur le rapporteur, monsieur le Maire, vous nous présentez ce soir plusieurs délibérations relatives à la M57 mais surtout – vous faites probablement semblant, je pense, de ne pas le préciser avec plus de clarté – relatives aux recommandations de la Chambre régionale des comptes qui a dernièrement relevé vos manquements divers et variés. Vous rattrapez un retard conséquent depuis la loi NOTRe de 2015.

Dans son rapport, la Chambre régionale des comptes indique que vous n'aviez pas, jusqu'à ce soir, de Règlement budgétaire et financier et aucune cartographie des risques financiers identifiés. La Chambre va plus loin en évoquant ce règlement budgétaire manquant. Elle va jusqu'à contredire des tournures mensongères concernant plusieurs sujets financiers, concernant la dette de la Ville, faisant croire que, par exemple, l'endettement est dans la moyenne des autres communes de la même strate. Cela en dit long sur votre transparence sur les éléments que vous nous transmettez.

Elle a souligné aussi, en complément de l'absence de règlement budgétaire, que vous omettez de mettre les documents budgétaires sur le site internet de la Ville. Le site est pourtant tout neuf et renouvelé depuis votre élection de 2020, monsieur Jean-Luc Laurent, mais il semble surtout vraisemblablement prioriser une propagande politique plutôt que de l'information locale importante et, notamment, sur les finances de la Ville. D'ailleurs, vous n'avez toujours pas non plus rendu publiques les recommandations de la Cour des comptes sur le site de la Ville. Je tiens à le rappeler ce soir.

Par ce manque de Règlement budgétaire et par cette absence de cartographie des risques financiers identifiés, la Cour des comptes a relevé que vous dégradez artificiellement le résultat financier en considérant – je cite le rapport – que « la commune semble ne pas comprendre des notions financières et comptables », ce qui en dit long, notamment sur la sincérité des budgets présentés jusqu'à présent, ce que nous avons aussi relevé lors des derniers Débats d'orientations budgétaires depuis 2020. En plus de l'absence de Règlement budgétaire, vous ne tenez pas non plus d'inventaire physique et d'inventaire comptable. Vous allez le faire aussi dans la précipitation. Monsieur Laurent, 28 années ne vous ont pas suffi pour vous mettre à jour au niveau comptable. Vous comprendrez aisément la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ces délibérations et sur toutes celles qui concernent la comptabilité et les finances de la Ville.

Mais, ce soir, vous n'en restez pas là. Pour la première fois du mandat depuis 2020, vous faites un compte rendu de la Conférence des présidents de groupe. Nous n'y étions pas. Nous nous en sommes excusés, tout comme pour la Commission municipale unique. Vous en connaissez les raisons. Ce compte rendu n'est pas anodin. Il est aussi maladroit. Vous écrivez et assumez noir sur blanc une restriction du débat au sein de notre assemblée. Vous la justifiez par le caractère technique d'une ou plusieurs délibérations. Elles le sont probablement. Et vous rassemblez, comme vous venez de le faire, plusieurs délibérations pour un débat commun. Vous n'en faites qu'à votre tête et à votre Règlement intérieur dont plusieurs articles sont illégaux et vont à contresens du Code général des collectivités territoriales et de la législation en vigueur. J'aimerais vous rappeler, monsieur le rapporteur, monsieur le Maire, que, même si le vote en soi peut se définir comme la manifestation de l'expression du Conseil municipal, l'adoption de délibérations nécessite tout d'abord un débat préalable et le maire ne peut imposer qu'un point de l'ordre du jour ne donne pas lieu à débat. C'est ce qui a été affirmé par le Tribunal administratif de Pau le 7 juin 2005. Le Conseil d'État, le 28 juillet 1993 et le 22 mars 1996, ajoute – je cite – « après un débat effectif, même succinct, faisant suite à une question précise du maire, la délibération est adoptée dès lors que l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers a pu être constaté par le président de séance ». En tout état de cause, nous remarquons une fois de plus, sur les délibérations de ce soir, monsieur le Maire, monsieur Jean-Luc Laurent, que vous ne respectez pas la législation en vigueur et que vous avez mis en œuvre un Règlement intérieur qui est bourré d'erreurs juridiques et légales dont vous vous passez ; sans oublier le fait qu'il vous arrive aussi de ne pas respecter, et à plusieurs reprises, votre propre Règlement intérieur. Vous en avez fait de très beaux exemples lors des séances précédentes.

Monsieur le rapporteur, monsieur Jean-Luc Laurent, en plus de l'absence de Règlement financier budgétaire, de cartographie des risques et de nombreuses recommandations sur vos manquements par la Chambre régionale des comptes, vous semblez contourner la législation une fois de plus ce soir. Pour couronner le tout, pas un mot de votre part sur le rapport de la Cour des comptes auprès des habitants. Pas une transparence envers les habitants. Pas une présentation réelle de la situation catastrophique financière de notre Ville. Et vous n'avez aucun problème à fustiger les membres de l'opposition en les traitant de menteurs dans votre tribune d'expression mensuelle du dernier magazine local, ce qui est très ironique quand on voit comment vous interprétez la législation, par exemple, ce soir et une fois de plus, vis-à-vis des débats à organiser au sein de notre Conseil municipal.

Vous passez aussi, je trouve, beaucoup de temps à vous justifier. Vous justifiez vos actions. Vous justifiez que vous avez raison. Vous justifiez que les opposants ou les Kremlinoïses qui osent la critique ont tort. Il y a une belle citation qui résume cela, je crois qu'elle vient de Stendhal : « Qui se justifie s'accuse. » Vous passez beaucoup de temps à vous justifier, mais peu de temps à présenter une situation réaliste des finances de la Ville aux habitants et contribuables que vous sollicitez pour remonter les finances de la Ville en augmentant notamment les taxes locales.

Par le passé, monsieur le Maire, monsieur Jean-Luc Laurent, quand vous interveniez sur les rapports de la Cour régionale des comptes, tout aussi à charge contre votre gestion en 2015 et avant, vous aimiez présenter la Cour des comptes comme étant des comptables ennuyeux à lire et ennuyeux dans tous leurs aspects. Vous aimiez rappeler avec enthousiasme au Conseil municipal et aux habitants que – et je vous cite – vous n’avez « jamais voulu être un bon élève de la Cour régionale des comptes » parce que, selon vous, être un bon élève supposerait deux choses : la première qui serait d’avoir des comptes sains et stables lorsque vous avez été élu en 1995 et la seconde qui serait de ne pas avoir de projet politique. Beaucoup de villes, pourtant, arrivent à présenter une situation financière stable et équilibrée tout en menant un projet politique. Ce n’est pas incompatible. Le problème aujourd’hui, c’est qu’en observant ce que vous faites tous les jours, au compte-gouttes, sans ligne directrice, on remarque que vous n’avez pas un projet politique, à part d’avoir déstabilisé la Ville dans tous ses aspects, et que vous n’avez pas non plus une situation financière saine et stable en quasiment trente années de gestion. Il est très loin, le temps de 1995 où vous fustigiez l’opposition de ne pas avoir eu de comptes sains et stables. Tout cela en contournant parfois les règles en vigueur, comme ce soir, en soumettant des délibérations au vote sans débat, contre le Code général des collectivités territoriales, contre les avis des tribunaux et du Conseil d’État qui se sont exprimés à plusieurs reprises sur ces entraves à la législation.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d’autres demandes d’intervention ? Non.

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, j’ai assez peu de choses à répondre si ce n’est que, au vu de votre intervention, je comprends que vous êtes satisfait de l’adoption du Règlement et de la cartographie des risques et que cela répond à vos attentes. Je veux rappeler quand même que, sur le règlement budgétaire, il ne s’agit en fait que d’acter des règles qui nous sont imposées par l’État et des modalités de fonctionnement déjà existantes. On n’a rien inventé sur le sujet. Je ne m’étendrai pas sur vos nombreuses remarques sur la CRC. Chacun aura constaté que nous avons déjà présenté le rapport de la CRC. Ce n’est absolument pas l’objet de la discussion d’aujourd’hui. Vous avez tout de même une liberté d’expression qui n’est pas bafouée tant que cela, puisque vous vous êtes largement exprimé sur des sujets qui n’ont a priori que très peu de liens avec les délibérations présentées.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vais ajouter quelques mots – mais vraiment quelques mots. Je ferai plus court que M. Zincioglu. Je voudrais simplement dire que ce n’est pas parce que l’on affirme des mensonges, qu’on les réitère, que cela finit par devenir des vérités. Tant s’en faut. Je vais prendre des exemples.

Sur le rapport de la CRC, je sais que vous faites une fixation vis-à-vis du Maire que je suis. J’ai été maire de 1995 à 2015 inclus et je le suis depuis 2020. Le rapport de la Chambre régionale des comptes vise la période allant de 2016 à 2021, avec deux maires ordonnateurs différents, avec deux exécutifs qui n’étaient pas les mêmes. Il est bon de rappeler les choses objectivement.

Si on vous entend, la Ville est dans une situation catastrophique. J’observe que 9 recommandations sont émises par la Chambre régionale des comptes. Aucun élément ne concerne et ne vise une insincérité budgétaire de la part de mon prédécesseur dont la gestion a été expertisée, pas plus que depuis 2020, depuis que je suis en charge de la gestion de la Ville. C’était un autre élément que je voulais souligner.

Vous assénez le fait que l’on cacherait le rapport de la Chambre régionale des comptes et qu’il n’a toujours pas été publié. Mais que faites-vous ? Comment pouvez-vous affirmer des choses ainsi ? Avez-vous oublié ? Êtes-vous amnésique ? Vous n’avez pas regardé le site par précaution ? Depuis début octobre, le rapport est publié sur le site de la Ville. Nous devons attendre le Conseil municipal et notifier la communication au Conseil municipal pour le mettre en ligne à la disposition des habitants, ce qui est fait depuis début octobre.

Vous soulignez que nous avons du retard pour mettre en œuvre le Règlement budgétaire, présenté par Jean-Philippe Edet au nom de l’équipe municipale. Quelle est la réalité, mes chers collègues ? Le Règlement budgétaire est une faculté jusqu’à la mise en œuvre de la M57 qui devient obligatoire. Oui, la CRC pointe qu’il n’y en a aucun. Ni M. Nicolle ni moi-même, et les équipes que nous avons animées, n’avons mis en œuvre un Règlement budgétaire. On ne peut pas dire qu’il y a manquement. Il était facultatif. Nous passons à la M57 qui devient obligatoire.

Nous le mettons en œuvre immédiatement, répondant ainsi à une des recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Enfin, il est grotesque de parler de manquements à la démocratie, de censure, que l'on vous empêche de vous exprimer vu le temps que vous venez de prendre à vous exprimer. C'est cocasse. On pourrait en rire. Très franchement, essayez d'avoir une attitude qui tienne compte des réalités. Vérifiez les éléments, comme je viens de le pointer. Vous criez que vous êtes censuré, que la loi n'est pas respectée, que vous ne pouvez pas vous exprimer. Quand on voit la réalité et la belle intervention, ou plutôt la longue intervention que vous venez de faire, il y a de quoi, très franchement, « se marrer ». Je mets aux voix la délibération n° 2023-079. Y a-t-il des explications de vote ? Non.

Résultat du vote (délibération n° 2023-079)

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA)

Abstention : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Je mets aux voix la délibération n° 2023-081. Y a-t-il des explications de vote ? Non.

Résultat du vote (délibération n° 2023-081)

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA)

Abstention : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Je mets aux voix la délibération n° 2023-082. Y a-t-il des explications de vote ? Non.

Résultat du vote (délibération n° 2023-082)

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA)

Abstention : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons aux dossiers suivants.

N° 2023-083. CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES – EXERCICE 2023

N° 2023-084. REPRISSE DE DEUX PROVISIONS

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, la délibération pour les créances admises en non-valeur et créances éteintes pour l'exercice 2023 se retrouve usuellement chaque année. Ces produits représentent, pour cette année, un montant total

de 38 045 € (25 343 € pour les créances admises en non-valeur et 12 701 € pour les créances éteintes). Les créances admises en non-valeur ne sont pas complètement éteintes. Dans le cas d'un changement de situation, elles pourraient être recouvrées, à la différence du montant de 12 701 € des créances éteintes. Vous disposez du détail des montants dans les tableaux joints. Vous disposez des libellés par nature de la répartition pour les deux types de créances.

Concernant la délibération suivante sur la reprise de provisions, cela a été évoqué au moment de la décision modificative. Je rappelle qu'il y a deux provisions : 21 097 € pour l'espace André-Maigné (à l'époque, appelé espace Pierre-Brossolette) et 326 000 € dans le cadre de la BISEM, société d'économie mixte pour l'aménagement du quartier Roger-Salengro. Le contentieux concernant la construction de l'espace André-Maigné a été clos. La BISEM ayant été dissoute en 2008, tous ses emprunts sont éteints. Il y a donc lieu de reprendre ces deux provisions.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Explication de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Non, monsieur le Maire. Ce n'est pas une explication de vote.

Jean-Luc LAURENT, Maire

On avait dit que l'on faisait une explication de vote.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je n'ai pas dit que je me soumettais à cette demande, monsieur le Maire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce n'est pas grave. La Conférence des présidents, qui organise le débat, a prévu qu'il y ait explication de vote. Vous avez la parole pour une explication de vote.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Non, je tiens à prendre la parole hors explication de vote.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Non, je vous donne la parole pour une explication de vote.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

À ce moment-là, je propose un amendement au Conseil municipal. En effet, dans les visas de cette délibération, il est indiqué « après en avoir délibéré ». Il faut constater qu'il n'y a pas de délibération. Je demande donc la suppression de ce visa pour les deux délibérations qui sont proposées.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Qu'est-ce que vous racontez ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je ne raconte rien, j'exprime, monsieur le Maire. Ne soyez pas péjoratif.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Non, je vois bien deux mentions « après en avoir délibéré ».

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Oui, « Après en avoir délibéré ». Or, vous venez de dire que l'on ne peut pas délibérer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Si, on va délibérer. La délibération, c'est l'adoption.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous savez bien que non, monsieur le Maire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il y a explication de vote. Il y a eu débat en commission, selon les décisions prises en Conférence des présidents. La parole est donc pour une explication de vote.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Mais, monsieur le Maire, vous évoquez une décision d'une Conférence des présidents. En fait, la loi du Conseil, c'est le CGCT et le Règlement intérieur. Quel est l'article du Règlement intérieur ou du CGCT qui vous autorise à priver de parole avant vote ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il n'y a pas de privation de parole puisqu'il y a explication de vote.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

C'est tout à fait différent et vous le savez bien.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il y a explication de vote. Vous avez la parole, si vous le souhaitez, sur le rapport n° 2023-083 en explication de vote.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je fais une explication de vote. Compte tenu de l'échange que nous venons d'avoir, nous ne prendrons pas part au vote.

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est noté. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets aux voix le rapport n° 2023-083.

Résultat du vote (délibération n° 2023-083)

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA)

Ne prennent pas part au vote : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Sur le rapport n° 2023-084, y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibération n° 2023-084)

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA)

Ne prennent pas part au vote : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au dossier suivant.

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, l'intégralité des taxes et tarifs ont été repris à l'identique. En fait, il s'agit d'une modification qui intervient après des propositions qui ont été faites dans le cadre du Conseil consultatif des seniors au Club Lacroix. La première concerne les ateliers et le suivi de plusieurs ateliers. La proposition est de mettre en place un tarif dégressif qui sera appliqué selon les modalités suivantes : le premier atelier choisi sera de 30 € par an, le deuxième de 20 € par an et les ateliers suivants passeront, à partir du troisième, à 15 € par an.

La deuxième modification concerne le délai d'inscription à la restauration qui passerait de 5 jours, comme actuellement, à 3 jours pour l'ensemble des usagers.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'inscription dans le débat général ?

Nadia CHIBOUB (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai une question. Ces tarifs ne vont-ils pas avoir un impact sur la fréquentation des usagers à ses ateliers ? Merci.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce rapport ? Non. Je clos le débat général.

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

On mesurera les effets en termes de fréquentation. On peut imaginer une augmentation de la fréquentation, ce système étant plus favorable que le système précédemment s'agissant du nombre d'ateliers qui seront fréquentés.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Les modifications proposées ne modifient pas la logique générale de la tarification déjà adoptée. Nous voterons contre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ?

Nadia CHIBOUB (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Il me semblait que les activités étaient gratuites.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Pour les explications de vote, il ne peut pas vous être répondu, madame Chiboub. Je ne redonne donc pas la parole aux élus. On pourra vous expliquer ultérieurement. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA)

Contre : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI)

Abstention : 7 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au dossier suivant.

N° 2023-086. SANTÉ – AVIS DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE SUR LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des seniors et de la santé (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, on nous demande un avis sur un Projet régional de santé qui porte le numéro 3. Cela veut dire qu'il y en a eu deux précédents. Le dossier contient 86 pages. Il a été résumé dans le document à votre disposition. Je voudrais juste en dire deux mots. Ce Projet tend à réduire les inégalités sociales en matière de santé, à améliorer l'accès à la prévention. Il s'agit aussi d'indiquer les besoins en implantations, de fixer pour chaque zone les objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'offre de soins. Sont indiqués aussi les objectifs pour les établissements et services médico-sociaux. Il s'agit enfin de définir l'offre d'examen en biologie médicale en fonction des besoins. Quelqu'un aurait dit « vaste programme »...

En réalité, l'État – puisque tous ces travaux se feront sous l'égide de l'ARS, donc de l'État –, si j'ai bien compris, va mettre en place des groupes de travail d'experts pour répondre à ces questions. Pour le PRS n° 3, il y a eu la crise sanitaire. Depuis dix ans, tous les 5 ans, il y a eu les PRS n° 1 et 2. Personnellement, je n'ai pas vu d'évaluation, comme prévu, de ces plans et de ces projets.

Deux priorités sont données : amélioration de la santé mentale des Franciliens, notamment chez les jeunes, et actions de l'ensemble des déterminants en santé périnatale qui s'aggrave affectivement. Nous avons à donner un avis sur ce projet. Je voudrais profiter de l'occasion pour préciser un certain nombre de choses. D'abord, Le Kremlin-Bicêtre, comme dans tous les départements de la petite couronne, connaît une perte de médecins généralistes. Selon les chiffres de l'ARS en Île-de-France, 55 % des médecins ont plus de 60 ans et sont donc concernés par un départ en retraite à moyen terme. Le Kremlin-Bicêtre est classé en zone d'intervention prioritaire. Au total, 96 % de la population francilienne vit dans un territoire insuffisamment doté en médecins généralistes. La Ville agit pour favoriser l'implantation de médecins généralistes, notamment comme intermédiaire en essayant de faciliter l'implantation et l'installation de médecins généralistes sur la commune. Par ailleurs, la Ville est impliquée dans un Projet de santé pluridisciplinaire et universitaire en partenariat avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris.

Enfin, sur son territoire, Le Kremlin-Bicêtre comprend l'hôpital de Bicêtre et la Faculté de médecine de l'Université Paris-Saclay. Ces deux ensembles permettent de faire rayonner sur toute la population et, surtout, sur toute la nation, la recherche qui se fait. En effet, l'ARS, les collectivités locales et de nombreux partenaires participent au Paris-Saclay Cancer Cluster, qui s'ouvrira prochainement dans les locaux de la Faculté de médecine de l'hôpital de Bicêtre. Ce pôle d'excellence en recherche est un atout majeur pour la recherche médicale dans les années à venir.

Enfin, il est important que l'ARS accompagne les collectivités locales dans les actions de sensibilisation et de prévention qu'elles conduisent. La pandémie de Covid-19 a conduit à ce que la santé redevienne une préoccupation importante des Français. Les communes, à ce titre, jouent un rôle important. En 2024, au Kremlin-Bicêtre, nous pourrions relancer les dépistages gratuits au sein de l'espace public. La mutuelle communale, lancée en 2021, fin août, a assuré 37 permanences. 238 rendez-vous ont été honorés. 140 adhésions pour 275 personnes ont été prises en charge, soit parce que c'était plus intéressant financièrement, soit parce qu'elles n'avaient pas de mutuelles, en sachant qu'un certain nombre d'entre elles, du fait de décès ou de mutuelles d'entreprise, ont abandonné leur prise en compte par la mutuelle communale.

S'agissant de cette délibération, l'article 1^{er} vous demande d'émettre un avis réservé au Projet régional de santé présenté par l'Agence régionale de santé. Dans son article 2, il s'agit de formuler les demandes suivantes : il est nécessaire que l'ARS agisse avec l'ensemble des partenaires de la médecine pour développer les aides à l'installation de médecins généralistes de manière à limiter drastiquement les déserts médicaux, y compris en Île-de-France, et à favoriser la médecine de ville. La Ville sollicite, par la présente, l'accompagnement et le soutien de l'ARS dans l'élaboration du projet de Maison de santé universitaire et pluridisciplinaire en partenariat avec l'Hôpital de Bicêtre. La Ville sollicite également l'ARS pour l'accompagner financièrement dans les actions de prévention, de sensibilisation et de dépistage qu'elle organise tout au long de l'année. L'article 3 permet d'autoriser M. le Maire à transmettre cet avis à l'Agence régionale de santé, à la Préfecture et à tout autre destinataire concerné, ainsi qu'à accomplir toutes les formalités nécessaires. Nous vous proposons d'émettre un avis réservé par rapport à la demande qui nous est faite.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Corinne COURDY, Conseillère Municipale chargée de l'économie sociale et solidaire (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, comme l'a rappelé Jacques Hassin, notre Ville est aussi concernée par le manque de médecins. La désertification médicale touche tous les territoires, ruraux comme urbains. Il est bon de le rappeler à l'ARS pour que cette instance régionale fasse pression et trouve les moyens de faire venir des professionnels de santé dont la population kremlinoise a tant besoin. Il est primordial aussi que l'ARS nous soutienne dans nos actions de prévention et accompagne le déploiement de la Maison de santé universitaire. En effet, nous avons la chance, ce qui n'est pas le cas des communes franciliennes voisines, d'abriter sur notre sol les infrastructures d'un des meilleurs hôpitaux français. Mais il faudra plus qu'un Projet régional de santé pour réarmer notre santé publique et nos hôpitaux en souffrance. Plus les années passent, plus c'est un plan Marshall pour la santé qu'il est indispensable de lancer. Année après année, le gouvernement du président Macron aggrave la pénurie des lits et des lieux de santé déceimment équipés. Nous sommes solidaires des personnels de santé en lutte pour demander davantage de moyens financiers, pour que la France soit à la hauteur de ses prétentions en matière de santé et de protection de ses concitoyens qui redoutent de franchir la porte de l'hôpital, soit par peur d'être soignés trop tard, soit par manque de personnels sur place. Alors oui, nous donnons un avis favorable au Projet régional de santé présenté par l'ARS. Et la Ville exige de l'ARS qu'elle s'engage à renforcer l'offre qualitative et quantitative des établissements et des services médico-sociaux dans notre secteur et, plus particulièrement, au Kremlin-Bicêtre pour les plus démunis.

Ibrahima TRAORÉ, Conseiller Municipal chargé de la jeunesse et du numérique (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, je prends la parole pour une explication de vote de mon groupe et éclairer ce qu'a dit M. Hassin que je remercie pour sa présentation. On ne peut pas passer sous silence le projet de loi de financement de la Sécurité sociale enjoignant de réduire les dépenses de santé. L'instauration de la tarification à l'acte, en poussant les hôpitaux à accroître des activités dites de rémunération, aboutit à délaissier les prises en charge, comme la psychiatrie, la pédopsychiatrie, la santé mentale, les maladies chroniques ou les soins aux personnes âgées. Mon collègue Jacques Hassin a bien souligné cette situation. En privilégiant la productivité et la rentabilité des activités de soins, sans tenir compte des évolutions démographiques et des pathologies, de l'articulation entre l'hôpital et les soins de proximité, on en arrive à un stade inextricable où les personnels médicaux et administratifs doivent faire face à une augmentation de l'activité en étant dans l'incapacité humaine d'y faire face, sauf au prix de souffrances, d'épuisement au travail et de démissions massives. Ainsi la capacité d'ensemble de notre système de santé à répondre aux besoins de santé de la population est altérée au point que cela craque de partout. Malgré l'augmentation salariale et les primes attribuées dans le cadre du Ségur de la santé – nous pourrions en débattre –, mais insuffisante selon les syndicats, le décalage restera flagrant entre les objectifs affichés par l'ARS, les moyens mobilisés et les enjeux de santé auxquels les Kremlinois et les Franciliens sont confrontés. C'est pourquoi nous donnerons un avis réservé, avec toutes les réserves qui ont été émises.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité et des droits des femmes (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, concernant le vote du Groupe socialiste, je précise juste l'intervention de ma collègue, que je remercie d'ailleurs pour ses propos tout à fait justes, et également ceux de mes autres collègues. L'avis est également réservé sur cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Le rapport emporte un avis réservé, avec plusieurs demandes que va transmettre la Ville. Je précise que l'ensemble des collectivités, de la région au département, ainsi que les communes d'Île-de-France ont été invitées à émettre, si elles le souhaitent, un avis et à faire part de leur analyse sur le projet qui nous est, à ce stade, présenté. Y a-t-il des explications de vote. Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA)

Abstention : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)
Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au dossier suivant.

N° 2023-087. HABITAT – MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION EN FLUX DES RESERVATIONS DE LOGEMENT SOCIAL PAR LA COMMUNE DU KREMLIN-BICETRE

Christine MUSEUX, Maire-Adjointe chargée du logement et de l'habitat (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, à ce jour, les collectivités territoriales, l'État, Action Logement avaient des réservations de logements sociaux auprès des bailleurs en contrepartie d'un apport de terrain, d'un financement ou d'une garantie d'emprunt. Ces droits de réservation sont formalisés par une convention de réservation signée par le bailleur social et le réservataire. L'attribution des logements vacants s'articule autour des modalités de la gestion en stock de logements identifiés dans le parc social d'un bailleur. La loi ELAN généralise la gestion en flux annuel des droits de réservation des logements locatifs sociaux. Elle s'appliquera de manière obligatoire pour toutes les réservations de logements sociaux, quel que soit le territoire, le réservataire, y compris l'État.

Cette évolution législative bouleverse l'organisation et la gestion de politique locale du logement qui passera de gestion en stock à gestion en flux. Jusqu'à présent la gestion de la demande de logements reposait sur les droits de réservation dont disposaient les communes (typologies de logements et adresses connues). La Ville dispose à ce jour de droits de réservation identifiés en stock sur près de 700 logements auprès de 15 bailleurs. Le passage à la gestion en flux sera accompagné d'une cotation de chaque demande à l'échelle de l'EPT, avec une vigilance de la Ville pour permettre une politique de mixité et de diversité sociale dans les attributions et les résidences. La date butoir de mise en œuvre du 24 novembre 2021 a été reportée au 24 novembre 2023.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je précise les choses sur le projet de rapport, avec les éléments donnés par Christine Museux, Maire-adjointe. Dans le cadre de ce changement qui a été présenté, il vous est proposé d'adopter la convention type pour négocier avec chacun des bailleurs présents sur la ville, avec des droits de réservation qui vont passer de stock en flux. Cette convention-cadre, qui a été adoptée par le Mouvement HLM, sert de base aux discussions que chaque ville est invitée à avoir avec les bailleurs. Lorsque nous aurons terminé ce travail, un retour sera fait au Conseil municipal avec, j'imagine, un point d'information en commission. Je voulais bien préciser ces éléments. À ce jour, nous ne savons pas si nous pourrions respecter le calendrier tel qu'arrêté par l'État. Je dois vous dire d'ailleurs que l'État lui-même ne sait pas s'il va tenir cet objectif. En tout cas, les bailleurs que nous avons commencés à approcher ne sont pas prêts pour une mise en œuvre à la date annoncée. Il y a donc une incertitude sur la poursuite des éléments. Comme Christine Museux l'a indiqué, ce dispositif de passage en flux des réservations de logements sociaux sera accompagné du système de cotation qui fait l'objet de discussions entre la Préfecture, au nom de l'État, et le territoire Grand Orly-Seine-Bièvre. Ces discussions ne sont pas conclues à ce jour. À suivre donc. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA)

Abstention : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au dossier suivant.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, cette délibération est en fait une suite logique de deux engagements pris par la majorité lors des élections municipales de 2020. Je me permets de vous les rappeler pour nous remettre dans le contexte. Il s'agissait de penser la ville de demain en développant la beauté urbaine et d'embellir les commerces (mettre en place une charte des devantures commerciales pour accompagner les commerçants dans leur projet de rénovation).

Depuis 2020, plusieurs actions sont allées dans ce sens en termes de réglementation et de réorganisation. Cela a été le cas pour deux permis de construire qui ont été retirés au lendemain des élections et qui ne répondaient pas à une insertion harmonieuse dans le paysage urbain. Cela a été aussi le cas du marché urbain qui a connu une mutation et une restructuration pour aboutir à une amélioration sensible sur l'espace public. Cela a été également le cas avec la réécriture du Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) qui régit la publicité et les devantures de commerces.

Parallèlement à ces actions, la Ville a engagé un certain nombre de procédures devant le Tribunal administratif de Melun non seulement pour rappeler les principes de la réglementation à certains administrés en matière d'autorisation d'occupation des sols, mais aussi pour dénoncer les dérives constatées sur des constructions illicites. Les fins de non-recevoir du Tribunal administratif, qui classe le plus souvent les plaintes sans suite, conséquence de l'engorgement systémique des tribunaux, nous contraignent à être plus persuasifs avec l'aide du levier incitatif qui est mis à disposition des maires à ce jour. Ainsi, la nouvelle procédure, issue du Code de l'urbanisme dont il est question, donne à tout agent de la Ville, préalablement assermenté, la possibilité de dresser un procès-verbal d'infraction adressé aux contrevenants qui disposent alors d'un droit de réponse sous une quinzaine de jours. Sans réponse satisfaisante, l'astreinte financière est engagée. En conclusion, cette procédure se fera dans des délais très courts et permettra de renforcer le contrôle réglementaire au regard du Code de l'urbanisme. L'astreinte financière est donc une mesure juridique pour inciter une personne à respecter ses obligations. Elle permet au maire de contraindre un particulier ou une personne morale à exécuter une obligation en imposant des pénalités financières en cas de non-respect de celle-ci.

J'en viens à la présentation du barème des infractions qui est proposé aujourd'hui. Deux cas sont identifiés : une personne morale ou une personne physique. Six cas peuvent se présenter à nous :

- Pour la non-conformité sur un document administratif (déclaration préalable), il est prévu une astreinte de 30 € par jour pour la personne morale et 15 € par jour pour la personne physique.
- Pour la non-conformité de travaux, accordés sur un permis de construire, constatée en fin de travaux, l'astreinte est de 50 € par jour pour une personne morale et 25 € par jour pour une personne physique.
- Pour l'absence de déclaration préalable, avec une possibilité de déposer malgré tout une déclaration préalable pour rattraper, je dirais, cet oubli, l'astreinte est de 100 € par jour pour une personne morale et 50 € par jour pour une personne physique.
- En cas d'oubli de dépôt d'un permis de construire et que le permis de construire peut être régularisable, l'astreinte prévue est de 200 € par jour pour une personne morale et 100 € par jour pour une personne physique.
- Pour l'absence de déclaration préalable de travaux qui ne seraient pas régularisables, l'astreinte est de 400 € par jour pour une personne morale et 300 € par jour pour une personne physique.
- Pour une absence de permis de construire pour des travaux non régularisables, l'astreinte est de 500 € par jour pour une personne morale et 400 € par jour pour une personne physique.

Comment se passe le recouvrement de cette dette ? C'est une régularisation sur un trimestre à terme échu, de trimestre en trimestre. La régularisation est appelée par le Trésor public qui le reverse à la Ville.

Ces mesures contraignantes permettront, je l'espère, d'embellir notre ville et, surtout, de faire adhérer les Kremlinoises et les Kremlinois à notre projet consistant à soutenir l'espace public dans sa beauté et à l'améliorer de jour en jour.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur le rapporteur. J'ai une question, monsieur Raymond. Avez-vous rappelé à l'ordre le promoteur qui construit actuellement en face de la MCVA, au niveau de la rue du 14-Juillet ? C'est en lien avec cette délibération. Si vous ne connaissez pas la rue, elle est devant la MCVA. Vous pourrez aller voir. Lundi 16 octobre, il n'y avait aucun panneau d'affichage de permis de construire. J'ai reçu 8 messages d'habitants dépités. Aucun panneau d'affichage, aucune signalétique, une dalle bétonnée sur tout le trottoir qui empiète sur la voie, des piétons incapables de traverser et de circuler sur la rue. Vous ne faites rien. Tout cela est inapplicable. Tout ce que vous nous présentez là est inapplicable. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons. Vous allez dire que l'on ment. Allez-y après le Conseil municipal. Ce qui se passe rue du 14-Juillet est fabuleux.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur Zincioglu nous invite à aller faire un tour ce soir, tous d'ailleurs. On a fait un tour, bien avant vous, il y a une quinzaine de jours, en présence de M. le Maire. Nous y sommes allés un soir pour constater l'absence de signalisations et d'éclairages sur ce chantier. On avait remarqué dans la journée que, sur cette palissade et ce chantier, les choses portaient très mal. L'architecte et le promoteur ont été convoqués. Je les ai reçus. On leur a demandé instamment de reprendre la totalité de la palissade et de reprendre le plan d'implantation du chantier dans sa totalité. Vu cette réunion relativement récente, qui remonte à quatre ou cinq jours, l'entreprise est dans la réaction. Sachez que nous sommes derrière eux en train de veiller à la qualité de la palissade. On leur a demandé de modifier cette palissade, de mettre quelque chose de plus convenable sur la partie de trottoir de l'autre côté du chantier, de prévoir les panneaux de chantier, conformément à la réglementation qui le demande, et enfin d'éclairer le chantier pendant la nuit, en particulier les palissades pour une question de sécurité. Nous en sommes là. C'est un cas particulier que vous soulignez.

C'est aussi un cas quasiment général depuis quelques années. C'est bien instauré. Il n'y a jamais eu de remarques. Avec ce règlement, nous pourrions enfin agir sur une formule d'astreinte qu'il conviendra d'appliquer à la juste valeur. Pour une opération comme celle-ci, ce serait très certainement un point important pour mobiliser les équipes de chantier, que vous connaissez bien. Si vous conduisez vos chantiers dans le bon ordre, vous devez savoir que la maîtrise d'œuvre est impliquée directement, autant que l'entreprise et le promoteur. En effet, une faiblesse d'un maître d'œuvre entraîne de mauvais chantiers et une mauvaise appréciation des espaces en lien avec l'espace public. Nous tenons fermement à ce que les chantiers soient bien maintenus. Un effort ira certainement plus loin pour essayer de donner une réglementation aux promoteurs à l'ouverture du chantier. Nous en tirons donc aussi des conclusions.

Jean-Luc LAURENT, Maire

L' élu en charge de la voirie, qui a été également sur place, va donner son éclairage.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Chers collègues, je voulais simplement rajouter, pour mon collègue, M. Raymond Frédéric, que ce n'est pas la première fois que l'on convoque des entreprises qui interviennent sur la ville dans le cadre de la construction et qui mettent des palissades pas du tout « réglementaires » ou belles pour notre ville. Les années précédentes, des choses ont été oubliées par l'ancienne municipalité. On peut le dire. Les palissades allaient dans tous les sens. Les entreprises pouvaient faire ce qu'elles voulaient. Personne ne regardait. Je ne comprenais pas. Je ne sais pas ce que faisait l' élu à la voirie, mon prédécesseur, mais nous avons repris cela avec M. Raymond. Je peux vous inviter à aller voir. Vous connaissez les difficultés et les chantiers. On peut comprendre certaines entreprises. C'est toujours compliqué. Vous êtes dans le métier. Nous, au niveau de la Ville, nous sommes sur le terrain. Je sais où se trouve la rue dont vous parlez. Nous regardons tous les chantiers, ainsi que les déchets de chantier, malheureusement posés parfois dans des coins de rue un peu cachés. J'en ai fait encore sauter un la semaine dernière via les services de la police de proximité qui m'ont remonté les informations. On ne laisse rien passer. Systématiquement, lorsqu'il y a des désordres sur la voirie, nous intervenons et faisons intervenir les services de la Ville.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

(Hors micro.)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je n'ai pas vu que vous avez demandé la parole, monsieur Chappellier. C'est incroyable, oui, mais vous êtes habitué à l'inconvenance et à l'irrespect. Nous passons au vote s'il n'y a pas d'autres explications de vote. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA)

Contre : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI)

Abstention : 7 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au dossier suivant.

N° 2023-089. NOUVELLE AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ACCORD DE LA MÉDIATION JUDICIAIRE RELATIF AU PROJET DU 4, PLACE JEAN-JAURÈS (ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION N° 2023-069)

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je vais être très bref sur cette délibération, déjà présentée lors du Conseil municipal précédent. Ce protocole a été légèrement modifié. Vous disposez de l'ancien et du nouveau protocole. Vous pouvez voir que ce sont des points de détails. Nous sommes prêts à signer le protocole. Nous demandons l'autorisation d'engager la Ville sur ce protocole.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, M. TRAORÉ Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA)

Ne prennent pas part au vote : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au dossier suivant.

N° 2023-090. REDYNAMISATION DU COMMERCE DE PROXIMITÉ : DÉLÉGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCÉ DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY-SEINE-BIEVRE AU SYNDICAT D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, l'étude de la Semaest sur la redynamisation et la diversification des commerces a débuté en 2021. En juin 2023, par délibération du Conseil municipal du 13 avril, le SAF 94 et la Ville ont signé deux conventions d'action foncière concernant la diversification et la montée en gamme de l'offre commerciale sur six périmètres du centre-ville comme endroits stratégiques (avenue de Fontainebleau/secteur nord, Général-Leclerc/14-Juillet, Galerie Grand Sud, avenue de Fontainebleau/Convention, avenue de Fontainebleau/secteur sud et avenue

Eugène-Thomas). Dans la continuité, la Ville souhaite que l'EPT délègue le droit de préemption renforcée au SAF 94 sur ces six périmètres. Ils sont indiqués en rouge sur un des schémas à votre disposition. Il s'agit d'assurer la maîtrise des murs et des lots d'usages commerciaux. Le DPU sera donc délégué au SAF pour les périmètres contractuels auxquels seront rattachées les parcelles pour lesquelles le DPU est déjà délégué à l'EPFIF, charge à l'établissement public de céder les murs commerciaux au SAF 94 dans le cadre de ces opérations.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Cette délibération est prise en lien avec Grand Orly-Seine-Bièvre s'agissant de cette question de droit de préemption urbain renforcé avec le Syndicat d'action foncière. Y a-t-il des demandes d'intervention dans le débat général ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme BADO, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme THIAM, Mme DEFRANCE, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA)

Abstention : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous en avons terminé avec les rapports inscrits à l'ordre du jour.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous rends compte du dossier que j'ai réglé depuis la réunion du 14 septembre 2023 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. J'ai signé un contrat, qui vous est indiqué, pour une exposition à l'ECAM d'œuvres d'une artiste dans le cadre de journées portes ouvertes. Le Conseil peut prendre acte. Il n'y a pas de demandes complémentaires.

VŒU

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je rappelle que deux vœux ont été déposés et qu'un vœu a été inscrit. Comme je l'ai annoncé en début de séance, le Règlement intérieur donne la possibilité au maire d'inscrire ou de ne pas inscrire le vœu.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, je viens d'apprendre que, sous couvert du Règlement intérieur, vous refusez le vœu que je vous ai envoyé. Du coup, étant donné que mon vœu a été envoyé bien avant le Conseil municipal, peut-on le mettre en amendement sur votre vœu ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Un vœu est présenté par la majorité municipale. Je vais le présenter. Il a fait l'objet d'un envoi à tous les présidents de groupe avec la volonté de la majorité municipale de s'accorder sur un vœu commun, avec la possibilité avant la séance de faire part de réactions. J'ai écrit le mardi 17 octobre à 14 heures 32 : « Mesdames et Messieurs les Présidents de groupe, vous trouverez ci-joint le projet de vœu que je présente avec les groupes de la majorité et que je soumetts à votre co-signature pour une présentation conjointe lors du Conseil municipal du 19 octobre. Je vous souhaite bonne réception et reste à votre écoute. » La seule réponse que j'ai eue a été votre courriel ce matin pour déposer un vœu. Comme je l'ai dit en début de séance, au titre du Règlement intérieur qui indique, dans son article 26, que « les Conseils municipaux peuvent présenter des vœux sans qu'il y ait obligation pour le maire de les inscrire à l'ordre du jour du Conseil municipal. Les projets de vœu sont déposés au plus tard deux jours ouvrés avant la tenue du Conseil municipal. » Votre vœu est arrivé hier soir, donc en dehors du délai des deux jours ouvrés avant la séance du Conseil.

Je vous donne une position qui est fort simple. Au regard de ce qui s'est passé dans un certain nombre de collectivités locales, je, avec l'appui de la majorité municipale, ne souhaite pas revivre des affrontements de nature politique et politicienne sur un dossier aussi sensible et aussi préoccupant.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Là, vous jouez sur l'émotion, monsieur le Maire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Donc j'ai proposé une délibération commune au travers de ce vœu et ai tendu la main à tout le monde. Vous avez réagi hors délais avec un projet de vœu. Il n'a pas été inscrit.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Il peut être transformé en projet d'amendement, ce qui est le droit et conforme au Règlement intérieur, monsieur le Maire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce débat est clos à ce stade. Je vais donner lecture du projet de vœu qui a été déposé par moi-même et la majorité municipale. Le débat sera ouvert, conformément au Règlement intérieur, avec une expression de chaque groupe. Nous vous entendrons à ce moment-là dans un deuxième temps.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Je tiens juste à dire, monsieur le Maire, que, quand, vous, vous faites des erreurs, comme de ne pas nous convier à la commémoration du 17 octobre 1961, cela ne pose pas de problème.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Khiar, restons dans le sujet.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Quand vous faites des erreurs ou quand votre équipe fait des erreurs, il n'y a pas de problème... De toute façon, ce n'est pas très grave. Je vous ai demandé de le mettre en amendement. C'est dans le droit et dans le Règlement intérieur.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous allons respecter le Règlement intérieur. Je vais donner lecture du vœu. Il y aura ensuite ouverture du débat général. Avec mansuétude, je vous ai écouté, ainsi que tous les élus. Je vais maintenant vous donner lecture de ce vœu :

« Vœu relatif aux attaques terroristes perpétrées sur le territoire israélien et aux actes de guerre qui s'ensuivent.

« Présenté par Jean-Luc Laurent et les groupes Le Kremlin-Bicêtre en Commun, Pour une Ville qui nous rassemble PCF et Tous Citoyens, Groupe Socialiste, Génération Ecologique et Sociale.

« Samedi 7 octobre au matin, le mouvement islamiste et terroriste du Hamas a lancé une attaque sanglante sur le territoire Israélien. Cinq mille roquettes ont été tirées au petit jour et des dizaines de commandos ont traversé la frontière pour se livrer à d'innombrables atrocités. Le bilan de cette attaque est lourd : plus de 1 400 morts, essentiellement civils, plus de 2 000 blessés dont beaucoup n'en réchapperont pas et des centaines d'otages enlevés qui sont aujourd'hui menacés d'exécution.

« Nous condamnons avec une fermeté absolue et sans réserve ces actes d'une barbarie comparable à celle de l'État Islamique et menés par des terroristes qu'inspire la même idéologie ayant conduit sur notre sol aux attentats de *Charlie Hebdo*, de l'Hyper-Cacher, du Bataclan, de Nice, à l'exécution d'Arnaud Beltrame, du père Hamel, de Samuel Paty et, il y a moins d'une semaine, de Dominique Bernard, professeur au lycée Gambetta-Carnot à Arras.

« Si le droit d'Israël à se protéger et à se défendre contre un mouvement terroriste qui poursuit l'objectif de l'anéantir est légitime, nous condamnons la violence des représailles qui s'exercent contre les Gazaouis et qui ont entraîné la mort de plus de 2 500 personnes dont une majorité de civils innocents.

« Notre soutien plein et entier envers le peuple israélien ne saurait être assimilé à un soutien au Gouvernement d'extrême droite conduit par M. Benjamin Netanyahu qui, par son soutien à une politique mortifère de colonisation des territoires palestiniens, alimente un conflit inextricable entre deux peuples condamnés à être voisins et qui doivent trouver, avec l'ONU, le chemin d'une coexistence pacifique entre l'État d'Israël et un État palestinien.

« Aujourd'hui, alors que se développe une terrible guerre, nous ne pouvons qu'exhorter les belligérants à la paix, à revenir à la table des négociations qu'ils ont quittée depuis trop longtemps, laissant pourrir un conflit qui prive le peuple palestinien d'avenir en le livrant aux mains d'organisations terroristes comme le Hamas – armé et soutenu par le Hezbollah et la République Islamique d'Iran – et qui fait planer une menace permanente sur la sécurité d'Israël, du Proche-Orient et du monde.

« La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour retrouver l'esprit de concorde qui avait conduit aux accords d'Oslo en 1993, afin que l'espoir d'une paix, que les peuples israélien et palestinien appellent à cor et à cri, souffle à nouveau sur Israël et la Palestine. »

Voilà le projet de vœux que je vous présente pour cette séance du Conseil municipal. La parole est maintenant ouverte pour le débat général.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Je voudrais amender votre texte, si vous me le permettez. C'est vrai que nous sommes tous choqués de ce qui s'est passé. Je voudrais amender votre texte et être plutôt nuancé. Je vais donc vous lire ce qu'était normalement notre vœu :

« Nous, conseillers municipaux du Kremlin-Bicêtre, nous avons aujourd'hui le cœur lourd, empreints de préoccupation, de compassion, d'une profonde tristesse. La récente attaque terroriste du Hamas en Israël et les pertes humaines tragiques que les citoyens israéliens ont endurées nous rappellent la douleur indicible de la guerre et de la violence. Nous condamnons sans réserve cette attaque et nous partageons la douleur et la souffrance des familles israéliennes qui ont perdu des êtres chers. La perte de vies humaines, que ce soit en Israël ou en Palestine, est inacceptable. En tant qu'êtres humains et humanistes, nous devons être unis dans notre rejet de la violence et de la tragédie qui découlent de tout conflit armé.

« En exprimant notre chagrin pour les pertes israéliennes, nous ne pouvons pas ignorer les souffrances subies depuis de nombreuses années par les civils palestiniens dont un grand nombre de femmes, d'enfants et d'hommes innocents. Les bombardements, les restrictions à Gaza, le désespoir quotidien vécu par les Palestiniens sont également inacceptables. Nous ne pouvons pas être sélectifs dans notre compassion, car chaque vie compte, quels que soient le lieu ou l'origine de la personne. Nous devons réaffirmer la conviction qu'il existe deux états, un État palestinien et un État israélien, coexistant côte à côte dans la paix et la sécurité.

« La paix est la seule voie pour mettre fin à la violence et à la souffrance. Et nous devons travailler pour promouvoir la justice et le dialogue dans la région. Il est crucial de rappeler que le conflit du Moyen-Orient a causé des pertes humaines des deux côtés. Le silence ne peut être une réponse à cette tragédie. La communauté internationale doit intensifier ses efforts pour mettre fin aux hostilités, à l'occupation et à la souffrance des populations. Gaza est devenu une prison à ciel ouvert où les habitants vivent dans des conditions inhumaines. Les restrictions sur les ressources de base, y compris le fioul, l'électricité et les denrées alimentaires, ont un impact dévastateur sur la vie quotidienne des Palestiniens. Cette réalité est inadmissible et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour atténuer cette crise humanitaire.

L'horreur ne peut pas être répondeur par l'horreur. Nous devons nous élever au-dessus des cycles de violence et chercher des solutions pacifiques pour mettre fin à cette souffrance. Notre devoir en tant que citoyens du monde est de promouvoir la compréhension mutuelle, la justice et la paix.

« En conclusion, je souhaite que ce Conseil municipal réaffirme notre engagement en faveur de la paix et de la compassion envers toutes les victimes de ce conflit, qui nous affecte tous. Nous devons œuvrer pour mettre fin à la souffrance et à l'horreur et pour promouvoir un avenir meilleur basé sur la coexistence pacifique et la dignité humaine pour tous. »

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Monsieur le Maire, chers collègues, que dire de ce que vous appelez un amendement, monsieur Khiair ? C'est un autre vœu que vous nous proposez. Je trouve, voyez-vous, un peu dommage de jouer sur des petites histoires légales ou légalistes autour d'un sujet comme celui-ci. Nous avons envoyé notre vœu à tous les présidents de groupe depuis mardi. Vous pouviez fort bien faire des amendements. C'était ouvert. On n'a jamais fermé la porte à cela.

Vous pouviez nous proposer une autre formulation de telle ou telle phrase. Vous envoyez ce texte au dernier moment, le matin du Conseil municipal. Vous dites maintenant que le texte que vous envoyez est un amendement. Il est pourtant bien signifié que c'est un vœu. Vous voulez jouer vœu contre vœu dans une espèce de concurrence un peu triste. Il y a quelque chose de triste. Laissez-moi parler, s'il vous plaît. On ne vous a pas coupé la parole tout à l'heure. Ayez un minimum de décence dans cette assemblée.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Je ne suis pas condescendant, je dis que votre attitude est triste, monsieur Khiair. Mais continuez, allez-y.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Khiair, vous n'avez pas la parole.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Non seulement votre attitude est triste, non seulement elle n'a pas lieu d'être dans de telles circonstances mais, en plus, vous vous permettez de continuer à couper la parole. Mais continuez, continuez...

En tout cas, si ce vœu était présenté, je ne voterais pas pour celui-ci. C'est une évidence. Je souhaite qu'il ne soit pas présenté ce soir et pas pris non plus pour un amendement qu'il n'est pas. Vous jouez la concurrence. Dans ce genre de choses, c'est de la basse politique. Vous êtes à côté de la plaque. Vous tapez à côté, monsieur Khiair.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Khiair, vous avez la parole, sans être interrompu. Je vous rappelle que vous n'avez pas à interrompre. En plus, c'est hors procès-verbal puisque vous n'avez pas branché le micro. Ce sera inaudible. Vous avez la parole.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Merci, monsieur le Maire. Monsieur Delage, ce que vous venez de faire est inadmissible. Inadmissible. Effectivement, nous sommes hors délai. Je reconnais que nous sommes hors délai sur le vœu. Excusez-moi de vous rappeler qu'à un moment, vous étiez aussi hors délai sur beaucoup de choses. Je suis effectivement en adéquation avec M. le Maire sur le fait de faire ce genre de débat, stérile, sur des procédures, etc. Un minimum de compassion... Vous avez deux vœux qui sont exactement pareils. En plus, vous êtes en train de me dire que vous ne voteriez pas mon vœu si celui-ci était présenté. Honnêtement, je trouve cela scandaleux. Mais ce n'est pas très grave. Mon vœu était très pacifique et nuancé. Monsieur Delage, je suis un peu choqué parce que je ne vous reconnais pas du tout. Vous avez changé du tout au tout. Ce que vous venez de faire est inacceptable et inadmissible. Je le répète.

On fait des erreurs. Effectivement, on a mis un peu de temps. Ce n'était d'ailleurs pas ce matin, mais hier soir que je vous ai envoyé le vœu. On était hors délai. J'entends que vous ne voulez pas le prendre en considération. J'ai mis un amendement, ce qui est le droit en termes de Règlement intérieur. Honnêtement, monsieur Delage, je serais vous, je me ferais petit parce que ce que vous venez de faire est inadmissible. Je ne sais pas ce qui vous a pris, mais me dire limite que vous avez le monopole de l'émotion et que, nous, on n'avait pas le droit de déposer de vœu, etc. C'est exactement ce que vous avez dit. En plus, vous avez réaffirmé que vous ne voulez pas voter notre vœu s'il est présenté. Franchement, il n'y a pas de débat. On est tous là. Il y a un scandale sur le territoire israélo-palestinien. Je ne sais pas si vous avez vu les vidéos, mais c'est à pleurer. C'est inadmissible. Inadmissible. Et ce que vous avez fait, c'est inadmissible, je vous le répète. Franchement, je ne pense pas avoir été violent dans mes propos. Je vous ai simplement dit qu'il y a une erreur de procédure. Je pense que, sur des trucs comme ça, on peut être assez flexible. On a été flexible sur plein de choses. Si, monsieur, on peut être flexible. Il y a des moments où vous avez été contre le Règlement intérieur. Même mes collègues ont dit que, parfois, vous étiez hors Règlement intérieur. Ceci dit, on est là. C'est un vœu. C'est quelque chose d'inadmissible, quelque chose où l'émotion nous prend tous. On voit des vidéos chaque jour. C'est scandaleux. Franchement, je trouve très dommage, monsieur Delage, votre comportement et ce que vous venez de dire.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais être très brève. Monsieur Khiar, que souhaitez-vous amender exactement dans le vœu qui est proposé ce soir ? On ne comprend pas, en fait, où porte votre amendement. Quel serait votre point de désaccord avec le texte qui a été proposé ? Le seul sujet est là. Il y a un vœu posé sur la table. Nous allons nous prononcer au sujet de ce vœu. On doit comprendre qu'il ne vous convient pas. Je ne comprends pas pourquoi.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Après analyse, notre groupe d'opposition ne participera pas au vote du ou des vœux présentés ce soir, en raison d'un manque considérable de clarté et de certaines ambiguïtés qui y figurent. Pour être à la hauteur des événements, nous n'avons pas souhaité non plus présenter un vœu, un contre-vœu, des modifications ou des amendements. Nous condamnons ce soir, avec la plus grande fermeté, les attaques terroristes du Hamas et exprimons notre totale solidarité envers les civils et le peuple israéliens. De plus, nous nous permettons, ce soir, de condamner aussi, avec la plus grande fermeté, la position des députés de la France insoumise et, notamment, de la députée de notre 10^e circonscription du Val-de-Marne, Mathilde Panot, qui refuse de qualifier le Hamas d'organisation terroriste. Enfin, nous affirmons notre attachement à ce que la sécurité des civils israéliens et palestiniens soit entièrement garantie. Merci.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité et des droits des femmes (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, il n'est pas question, dans nos instances, de faire état de nos sentiments. Et, pourtant, je le ferai ce soir. Je suis profondément déçue qu'un texte comme celui qui a été proposé, quand bien même par la majorité municipale, ne soit pas voté à l'unanimité. J'invite les groupes d'opposition ou même les personnes de manière individuelle à aller peut-être sur le terrain expliquer aux civils qui meurent sous les bombes le manque de clarté, le dépôt d'amendement, le double vœu, le manque de cohésion... Voilà. N'oubliez pas de mettre vos casques parce que, pendant que, nous, on parle, eux, ils meurent.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Ma question porte sur l'avant-dernier paragraphe. Il est écrit « Aujourd'hui, alors que se développe une terrible guerre, nous ne pouvons qu'exhorter les belligérants à la paix ». Je voulais savoir de qui vous parliez précisément.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce vœu ne souffre pas d'ambiguïtés pour répondre sur le fond. S'il y a un amendement, il faut dire sur quelle partie il s'applique en ajout ou en substitution. Si c'est une substitution, il faut préciser les raisons pour lesquelles ce qui est écrit ne convient pas à l'auteur de l'amendement. S'il s'agit de faire un amendement global du vœu, vient-il en appui ou remplace-t-il totalement le vœu proposé ? Je voudrais rappeler le Règlement intérieur. Les projets de vœux, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, doivent être envoyés au plus tard deux jours ouvrés avant la tenue du Conseil. Dans le dernier alinéa, il est indiqué que les amendements doivent être envoyés deux heures avant le début de la séance du Conseil municipal. Nous sommes jeudi soir. C'est d'autant plus logique que j'ai écrit, comme je vous l'ai indiqué, dès mardi en début d'après-midi, à tous les présidents de groupe, dont vous, monsieur le Président Toufik Khiar, pour savoir si vous vouliez être cosignataire ou si vous aviez des demandes de modifications. Donc à quoi s'applique votre amendement ? Qu'est-ce qui ne vous convient pas ? Est-ce qu'il se substitue à la totalité du texte ? Est-ce qu'il se substitue en partie au texte ? Il faut dire alors quelle est la partie concernée, en sachant que votre amendement est hors délai. Vous le présentez pendant la séance alors qu'il aurait dû parvenir sous forme d'amendement deux heures avant. Je n'invente rien, c'est le Règlement intérieur.

Ensuite, vous indiquez qu'il y a de mauvais comportements et, notamment, sur un autre événement, la cérémonie commémorative du 17 octobre 1961. Je suis désolé, j'ai la trace, que je tiens à votre disposition par mon directeur de cabinet, que tout le Conseil municipal a été invité, ainsi que des acteurs locaux comme les présidents d'associations. Y a-t-il eu un bug intervenu pour tous les élus ? Je ne comprends pas. L'invitation a été envoyée à tout le monde. C'est un point que je voulais clarifier. Si vous n'en retrouvez pas trace, nous avons une trace de l'envoi.

Revenons maintenant au sujet essentiel du vœu. Il faut faire preuve de hauteur. Nous n'allons pas nous retrouver comme dans d'autres collectivités avec des affrontements sur des situations aussi cruciales. Le texte est clair. Pour ma

part, je considère que votre amendement est hors délai. Au regard du Règlement intérieur, il n'est pas recevable. Par ailleurs, il n'est pas qualifié pour savoir s'il se substitue à la totalité du texte que je vous ai présenté (c'est-à-dire annule et remplace) ou s'il se substitue à une partie. Dans ce cas, de quelle partie s'agit-il ?
Sur cette base, après avoir apporté cette réponse au regard des éléments et du débat général, je vais ouvrir le vote. Chacun peut livrer une explication de vote. Qui souhaite donner une explication de vote ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

En considérant tout ce que j'ai entendu et que vous ne prenez pas en considération le vœu et l'amendement, mon groupe ne prendra pas part au vote. C'est regrettable qu'il y ait des conflits sur un sujet aussi important.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je vous ai posé une question, vous ne m'avez pas répondu.

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'ai répondu mais comme nous sommes dans les explications de vote, je ne peux plus répondre.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous prétendez que c'est clair. Cela ne l'est pas à mes yeux. Je vous ai posé une question toute simple. Qui sont les belligérants dans votre texte ? En fonction de cela, je me positionne.

Jean-Luc LAURENT, Maire

On est dans les explications de vote. Je propose d'en rester là. Lorsqu'il y a des explications de vote, il n'y a plus la parole aux auteurs des textes. On poursuivra en dehors de la séance, s'il le faut, cette explication sur le texte. Je mets aux voix le texte du vœu présenté.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 25 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN)

Ne prennent pas part au vote : 7 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absent : 3 (M. GIBLIN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le vœu est adopté. Nous avons terminé l'ordre du jour. Je veux, pour vous-mêmes et les Kremlinois, rappeler que la date du prochain Conseil municipal est le jeudi 23 novembre. Je vous propose, si vous en êtes tous d'accord, que l'on maintienne l'heure d'ouverture à 19 heures. Si certains, que l'on a vus un peu gênés avec les problématiques de transports à la sortie du travail, préfèrent 19 heures 30, on peut choisir 19 heures 30.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

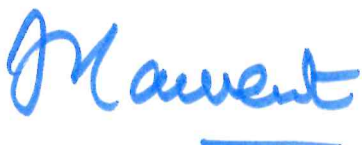
Je suis pour 19 heures 30.

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'entends sur tous les bancs l'idée de commencer un peu plus tard. La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 23 novembre à 19 heures 30.

Jean-Luc LAURENT, Maire, lève la séance à 21 heures 33.

Le Maire,
Jean-Luc LAURENT



Le secrétaire de séance,
M. TAPA



